



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 026 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 5 octobre 2010

—
Président

M. Dean Allison

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 5 octobre 2010

• (1530)

[Traduction]

La greffière du comité (Mme Carmen DePape): Mesdames et messieurs les membres du comité, je constate que nous avons le quorum.

Nous pouvons donc procéder à l'élection du président. Je suis prête à recevoir les motions à cet effet.

[Français]

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): J'aimerais proposer la candidature de M. Allison.

[Traduction]

La greffière: Le Dr Patry propose que M. Allison soit élu au poste de président du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Allison élu président du comité.

Avant que j'invite le président à occuper le fauteuil, si les membres du comité le veulent bien, nous allons passer à l'élection des vice-présidents.

Monsieur Goldring.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Je propose la candidature du Dr Patry pour le poste de vice-président.

La greffière: M. Goldring propose que le Dr Patry soit élu premier vice-président du comité.

Y a-t-il d'autres nominations?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et le Dr Patry dûment élu premier vice-président du comité.

[Français]

Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour le poste de deuxième vice-président.

Oui, madame Deschamps, vous avez la parole.

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Je voudrais proposer la candidature de M. Jean Dorion.

La greffière: C'est bien. Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

La greffière: Je déclare la motion adoptée et M. Dorion dûment élu deuxième vice-président du comité.

J'invite maintenant le président à prendre place au fauteuil.

[Traduction]

Des voix: Bravo!

Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): J'aimerais que les membres du comité m'informent de ce qu'ils veulent faire maintenant.

Mme Deschamps a suggéré d'inviter un groupe de femmes venant du Soudan à comparaître, ce dont nous sommes tous au courant, je crois. Nous pensions les inviter à comparaître ce jeudi, puisque nous n'avons pas encore d'autres points à l'ordre du jour. Est-ce que jeudi conviendrait?

D'accord, c'est ce que nous ferons.

Voici nos options: nous pouvons tenir une réunion du comité de direction ce jeudi ou à un autre moment. Nous pouvons aussi nous rencontrer après la réunion.

• (1535)

M. Bernard Patry: Pouvons-nous nous rencontrer avant jeudi, sinon jeudi avant-midi?

Le président: Nous pouvons le faire maintenant si vous voulez.

M. Bernard Patry: Mais je n'ai pas les documents avec moi. Je ne savais pas.

Le président: Nous pouvons faire comme bon nous semble. Nous pourrions aussi nous réunir jeudi matin. À vous de décider.

La parole est à Mme Deschamps, suivie de M. Dewar.

[Français]

Mme Johanne Deschamps: Monsieur le président, vous avez répondu à ma question. Compte tenu du fait que M. Dorion n'est pas ici aujourd'hui et qu'il fera partie du comité directeur, je souhaiterais qu'on ait un peu plus de temps pour qu'il puisse voir...

[Traduction]

M. Bernard Patry: Nous pouvons en discuter entre les groupes. Ce que nous voudrions faire est clair: il ne s'agit pas de prolonger l'étude de beaucoup, seulement de rencontrer quelques-unes de ces personnes. Nous pouvons en discuter si nous disposons de 15 ou 20 minutes.

Le président: Pourquoi ne pas régler la question maintenant? Le comité de direction peut se réunir avant ou après la séance. Nous pouvons nous réunir avant de rencontrer le groupe de femmes du Soudan ou après. Nous pourrions peut-être nous réunir de 15 h 30 à 16 h 30, ensuite à 16 h 30... ou vice versa.

Je prends les noms en note; allez-y, Jim.

L'hon. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Je suggère de nous réunir après car vous devrez vous occuper, vous ou la greffière, d'obtenir des services de traduction simultanée si nous tenons la réunion avant. Si nous nous rencontrons après la réunion déjà prévue, tout ce qu'il faut pour assurer la traduction sera déjà en place.

Le président: Vous suggérez donc que nous nous rencontrions pendant l'heure qui précède ou l'heure qui suit — soit à 15 h 30, soit à 16 h 30.

L'hon. Jim Abbott: Oui, plutôt que de le faire un autre jour.

Le président: C'est logique. Je crois qu'on peut prendre les dispositions nécessaires.

Paul.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Juste pour compliquer les choses, je ne serai pas ici jeudi à l'heure convenue, mais je peux y être le matin. En fait, M. Baird et d'autres personnes de la région d'Ottawa assisteront au dévoilement de la porte d'entrée du quartier chinois. C'est un événement d'envergure et je ne peux tout simplement pas être présent à la réunion.

Le président: Vous ne pourrez donc pas assister à notre réunion jeudi?

M. Paul Dewar: Non. Je peux seulement jeudi avant-midi, et maintenant.

Le président: Nous tenterons donc de nous rencontrer jeudi avant-midi et nous verrons ensuite.

Y a-t-il d'autres points à discuter?

Madame Deschamps.

[Français]

Mme Johanne Deschamps: Mme DePape peut peut-être nous renseigner sur la rencontre de jeudi. Cette rencontre avec le témoin se tiendra-t-elle lors d'une réunion formelle du comité?

[Traduction]

Le président: C'est bien cela. Je vais prévoir une heure pour la réunion et si nous avons besoin de plus de temps pour les questions, nous le prendrons.

Paul, seriez-vous en mesure d'assister à la réunion du sous-comité jeudi avant-midi? Après, nous pourrions reprendre les recommandations et peut-être ensuite préparer un ordre du jour pour la deuxième heure de la réunion, à partir de 16 h 30.

Merci beaucoup.

M. Bernard Patry: Pouvons-nous discuter de ce que nous allons faire la semaine suivante, à notre retour?

Le président: Eh bien, nous devrions parvenir à un consensus pendant l'avant-midi et nous pourrions ensuite en reparler.

[Français]

Mme Johanne Deschamps: Avez-vous une idée de l'heure à laquelle la rencontre du comité directeur aura lieu, jeudi matin?

[Traduction]

Le président: Entre 9 et 10 heures, avant la Chambre? Tout le monde est d'accord?

[Français]

Mme Johanne Deschamps: C'est bien.

[Traduction]

Le président: Si tout le monde est d'accord, j'aimerais que nous nous rencontrions dans l'édifice du Centre.

Y a-t-il autre chose?

Merci beaucoup.

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>